

transatlantique a été achevée en 2002. Cette étude menée auprès des exportateurs canadiens par Ipsos-Reid, sous l'égide de l'ICCU, a dégagé plusieurs priorités commerciales visant à réduire les obstacles au commerce, notamment l'instauration du libre-échange à l'échelle bilatérale et une coopération accrue en matière de réglementation dans le vaste secteur de la certification des produits.

Le ministre du Commerce extérieur et son homologue, le commissaire du Commerce extérieur à l'UE, se rencontrent fréquemment pour discuter des questions de commerce bilatéral et multilatéral. Des représentants du Comité mixte de coopération, du Sous-comité du commerce et de l'investissement ainsi que d'autres groupes de travail sectoriels traitent également des questions relatives au commerce Canada-UE.

Accès au marché — résultats obtenus en 2002

- Achèvement d'une étude sur l'opinion des entreprises canadiennes à l'égard du marché européen.
- Adoption d'une décision par la Commission européenne en janvier 2002 qui reconnaît que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) du Canada fournit un niveau de protection adéquat, tel que le requiert la Directive 95/46 pour le transfert des données personnelles en provenance de l'UE.
- Échange de questionnaires entre des associations d'architectes canadiennes et européennes.
- Échange de questionnaires entre des associations d'ingénieurs canadiennes et européennes.
- Élimination des obstacles réglementaires pour les embryons de bovins et les aliments pour animaux familiers fabriqués à partir de viande d'agneau.
- Renouvellement d'une dérogation de trois ans pour les exportations de pommes de terre de semence en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.
- Maintien de l'accès que le Canada a eu par le passé aux marchés de l'Union européenne pour du blé de haute qualité et du blé dur en réussissant à conclure des négociations aux termes de l'article XXVIII du GATT entre le Canada et l'Union européenne au sujet des modifications apportées au régime d'importation des céréales de l'Union. Depuis cinq ans, les exportations canadiennes

de blé vers l'Union européenne ont été en moyenne de plus de 500 millions de dollars par année.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2003

- Poursuivre les négociations en vue d'accords pour améliorer l'accès au marché pour les vins et les spiritueux canadiens.
- Continuer de faire pression sur l'UE en vue d'obtenir une amélioration de l'accès au marché pour les crevettes bouillies et pelées, y compris l'assouplissement de la prescription relative à la transformation ultérieure.
- Obtenir pour le Canada la reconnaissance d'un état sans encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) au regard du mécanisme de gestion des risques de l'UE.
- Continuer de proposer des équivalences pour les matières premières couvertes par l'Accord vétérinaire entre le Canada et la Communauté européenne, surtout en ce qui concerne le porc.
- Essayer d'étendre la dérogation accordée aux pommes de terre de semence à l'ensemble des régions productrices de pommes de terre du Canada.
- Essayer d'obtenir l'approbation européenne d'un système de certification informatisé du bois d'œuvre traité thermiquement et séché au four en provenance du Canada.
- Poursuivre les efforts de renforcement de la confiance en vue de la mise en application de l'accord de reconnaissance mutuelle de 1998 entre le Canada et l'UE.
- Élaborer des propositions en vue de l'élaboration d'un accord visant à renforcer le commerce et l'investissement entre le Canada et l'UE qui sera soumis au Sommet Canada-UE qui se tiendra en décembre 2003.
- Intensifier la coopération en matière de réglementation avec l'UE afin d'établir un nouveau cadre bilatéral qui allégera le fardeau de la réglementation pour nos exportateurs.

Il existe au sein de l'UE de nombreux obstacles au commerce qui préoccupent le Canada, tout particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. À la suite des scandales relatifs à la salubrité alimentaire récemment survenus dans l'UE, la Commission européenne et les États membres ont adopté une position inspirée par la prudence à l'égard des questions de sécurité et de santé des consommateurs, et les considérations non scientifiques semblent gagner du terrain. De nombreuses mesures proposées dans le livre blanc de 2000 sur la sécurité alimentaire de l'Union européenne ont été entreprises en 2002 et plusieurs